

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2557

21 septembre 2015

SOMMAIRE

Agro Merchants European Holdings S.à r.l.	International Moco Services S.A	122697
	2693 Intrawest S.à r.l	122730
Alfa 2011 S.A., SPF	2735 Inventum S.A	122695
Amata S.A122	2735 IPF Management I S.à r.l	122695
Anchor Holdings SCA122	2694 J.T.V. S.à r.l	122716
Anvik Financial Investments S.à r.l122	2693 Leiteschberg S.A	122692
Aral Tankstellen Services S. à r.l122	2692 LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l	122732
Auris Administration S.à r.l	2693 LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l	122692
Avar Investments S.A		
Demsec S.A122		
DNB Selective	2717 Logimed Investments CO S.à r.l	122691
Fidelity Funds II122		
goals and more	2732 Luxembourg Airport Centre	122697
Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l.	Morgan Stanley Clare S.à r.l	
	2690 MW Asset Management	
Henley 360 501H s.à r.l	North Investment Protected Note Issuer .	
Henley 360 502H(b) S.à r.l		
Heureko S.A	²⁶⁹⁰ Pago S.à r.l	122691
Home Design Fermetures S.A		
Home-Design-Lux122	Perfect Body Luxembourg S.à r.l	122691
Hubs S. à r.l	²⁶⁹⁴ Platanes S.A	
Illuminare G.m.b.H	²⁶⁹⁶ Pynchon S.A	122698
IMI Hydronic Engineering S.A	Reech AiM Group	
Immobilière Matheysberg S.A122		
Im Werth S.A		
Inbro S.A., SPF	2695	
International Investment Advisors S.A122	2695 Yeoman Capital S.A	122693



IMI Hydronic Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 71.207.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126327/9.

(150137726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Heureko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.332.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126288/10.

(150137487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Home Design Fermetures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 14, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 77.671.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126294/10.

(150137588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansa Hydrocarbons (Luxembourg) S.àr.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015126276/11.

(150137541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Reech AiM Group, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015127755/14.

(150137474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



Perfect Body Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 167.666.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015127727/9.

(150136682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 33.747.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015. Référence de publication: 2015127717/10. Signature.

(150136484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 33.747.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015127718/10.

(150136485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Logimed Investments CO S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.834.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015130779/12.

(150141345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

PEH Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 61.128.

Herr Roman Mertes, Valdenaire-Ring 75, D-54329 Konz hat mit Wirkung zum 19. Juni 2015 sein Verwaltungsratsmandat der PEH SICAV niedergelegt.

Der Verwaltungsrat der PEH SICAV hat mit Wirkung zum 22. Juli 2015 beschlossen, Herrn Sven ULBRICH, geboren am 13.02.1973 in München, geschäftsansässig in Bettinastraße 57-59, D-60325 Frankfurt am Main bis zu Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2015 in den Verwaltungsrat zu berufen.

Luxemburg, den 23. Juli 2015.

Référence de publication: 2015127726/13.

(150136345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.



Leiteschberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 173.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130790/10.

(150141149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.838.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015130791/13.

(150141409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Morgan Stanley Clare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.992.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Morgan Stanley Clare S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2015130861/15.

(150140766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Aral Tankstellen Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.238.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 12 juin 2015 que:

1) La société Ernst & Young, établie et ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH - 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall, RCS Luxembourg No B 47.771, est nommée en tant que réviseur d'Entreprises externe agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

POUR LE CONSEIL DE GERANCE

Par mandat

Nicolas SCHAEFFER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2015131357/16.

(150141687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Agro Merchants European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131337/10.

(150142829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Les comptes consolidés de la société au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015131253/12.

(150141390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Auris Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 193.535.

Extrait des résolutions des associés en date du 14 juillet 2015

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Francesca Pham de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2015.
- de nommer Andrea Neuböck-Escher, née le 4 mars 1982 à Bad Ischl (Autriche) et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, aux fonctions de gérante de la Société avec effet au 31 juillet 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131364/15.

(150141922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Anvik Financial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.619.

EXTRAIT

Remplace le dépôt L150116805 déposé le 06/07/2015

En date du 30 juillet 2015, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- Malachy Casey, ayant son adresse au 12 St Stephens Gardens, Twickenham TW1 2LS, Royaume-Uni, est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 26 juin 2015 et ce, pour une durée indéterminée.
- Travis Management S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 26 juin 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131351/17.

(150142173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Home-Design-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 184.065.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 27/07/2015.

Référence de publication: 2015126295/10.

(150137928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Hubs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 73, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 143.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015126303/10.

(150137369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Avar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 192.104.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huvnegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015131368/13.

(150141818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Anchor Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 3.460.102,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.689.

Suite aux résolutions des actionnaires du 29 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- 1. Démission de Madame Gwenaëlle Cousin en qualité de membre du conseil de surveillance à compter du 29 juillet 2015.
- 2. Nomination de Madame Muriel Basso, née le 1 ^{er} avril 1978 à Metz, France, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de membre du conseil de surveillance à compter du 29 juillet et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- 3. Renouvellement du mandat de Monsieur Jack Mudde en qualité de membre du conseil de surveillance à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.
- 4. Renouvellement du mandat de Monsieur Patrick L.C. van Denzen en qualité de membre du conseil de surveillance à compter du 29 juillet 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015131348/21.

(150142005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Inbro S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.758.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126338/9.

(150137846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

International Investment Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126312/10.

(150137435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

IPF Management I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.933.

Extrait de la résolution circulaire des Associés en date du 23 avril 2015

Les Associés de la Société à responsabilité limitée IPF Management I, ayant son siège social à Luxembourg, 16A, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 175.933, ont:

- 1) Acté la démission de Monsieur Frédérick Hizette, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en date du 22 avril 2015;
- 2) Nommé en tant que gérant de la Société, pour une période indéterminée, Monsieur Eric Nolen, demeurant 38, place de Gargan, F-57570 Rodemack, en date du 23 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126346/16.

(150138265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Inventum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.775.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 24 juin 2015, sous le numéro L150108529.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015126345/19.

(150137416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Illuminare G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.382.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015126325/10.

(150138439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Im Werth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126326/10.

(150138209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Demsec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 17.795.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015128861/14.

(150139291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Henley 360 501H s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.927.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 10 juillet 2015

En date du 10 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- nommer Monsieur Robert Henric Hessing, né 11 août 1966 a Apeldoorn, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2015;
 - Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Robert Henric Hessing, Gérant

Mr. Andrej Grossmann, Gérant

Mrs. Scarlett Meadows, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Henley 360 501 H S.à r.l.

Référence de publication: 2015126278/20.

(150137755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Immobilière Matheysberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126334/10.

(150138213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

International Moco Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 20.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126343/10.

(150137733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Luxembourg Airport Centre, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.645.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015126416/12.

(150137471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Henley 360 502H(b) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.383.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 10 juillet 2015

En date du 10 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- nommer Monsieur Robert Henric Hessing, né 11 août 1966 a Apeldoorn, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain L-8070 Bertrange Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 15 juillet 2015;
 - Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Robert Henric Hessing, Gérant de classe A

Mr. Andrej Grossmann, Gérant de classe A

Mrs. Scarlett Meadows, Gérant de classe A

Mr. Diego Arroyo Ornelas Gérant de classe B

Mr. Andrew Reid, Gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Henley 360 502H (b) S.à r.l.

Référence de publication: 2015126279/22.

(150137787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Tenneco International Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume J. Kroll. R.C.S. Luxembourg B 197.579.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 30 juillet 2015

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société que:

- Monsieur Frédéric Gardeur a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société en date du 30 juillet 2015.
- Monsieur Anthony Agostino, né le 14 février 1983 à Thionville, France, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 30 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131149/16.

(150140962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pynchon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.364.

Procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la société du 11 septembre 2015

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Marc AUGIER, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Madame Anne-Lyse GILLES, Administrateur;
- Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT, Administrateur;

La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur Marc AUGIER.

Le Président constate que tous les Administrateurs de la Société sont présents ou valablement représentés. Les Administrateurs déclarent unanimement vouloir renoncer aux formalités de convocation, telles que prévues par les statuts de la Société et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Le Président en prend acte et déclare que, conformément aux statuts, le Conseil ainsi réuni peut valablement acter le projet de scission dont il a arrêté les termes et modalités:

PROJET DE SCISSION

Description de la société à scinder et présentation de la scission

PYNCHON S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée en date du 27 décembre 2011 par acte passé par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°620 du 8 mars 2012. Son capital social s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.



D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

- Dans le cadre d'une nécessaire restructuration, le Conseil d'Administration de la Société propose à l'Actionnaire Unique, la société COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque, société anonyme de droit luxembourgeois, de procéder à la scission de la Société par l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Scindée à quatre (4) sociétés anonymes nouvelles à constituer, ci-après dénommées les «Sociétés Nouvelles», sous les dénominations et caractéristiques suivantes:
- KAILUA INVESTMENTS S.A., avec siège social au 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au capital social de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- MAHALO INVESTMENTS S.A., avec siège social au 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- MATEUS INVESTMENTS S.A., avec siège social au 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- MERIBOU INVESTMENTS S.A., avec siège social au 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Sur base du présent projet de scission et conformément aux articles 288 et 307 de la modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Société Scindée transférera, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de ses actifs et passifs aux quatre Sociétés Nouvelles à l'occasion d'une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») qui se tiendra à Luxembourg devant notaire au minimum un mois après la publication du présent projet de scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Conditions et modalités de la scission

Rapport d'échange

Les actions de chacune des nouvelles sociétés sont attribuées à l'Actionnaire Unique de la société scindée de manière strictement proportionnelle à ses droits dans le capital de cette société, à savoir dans leur intégralité.

Dès lors, conformément à l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de scission ne doit pas faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit destiné aux associés, établi par un réviseur d'entreprises.

Modalités de remise des actions des Sociétés Nouvelles

Les actions des Sociétés Nouvelles seront inscrites au nom de l'Actionnaire Unique sur les registres des actions nominatives de chacune des quatre Sociétés Nouvelles à la date de leur constitution, soit à la date d'approbation de la scission par l'assemblée générale de l'Actionnaire Unique de la société scindée.

Date effective

Les opérations de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte des nouvelles sociétés à compter du 1 ^{er} janvier 2015 dans la mesure où elles se rapportent aux actifs et passifs repris respectivement par chacune des sociétés nouvelles.

Objet social

Chacune des Sociétés Nouvelles a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.



D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Droit aux bénéfices

Sous réserve de l'approbation de la scission par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Scindée, les actions nouvelles conféreront le droit de participer aux bénéfices des Sociétés Nouvelles à compter du 1 ^{er} janvier 2015.

Avantages Particuliers

Aucun avantage particulier ne sera attribué à l'expert au sens de l'article 294 de la loi des sociétés commerciales ni aux membres du conseil d'administration, ni au réviseur d'entreprises de la Société Scindée.

Répartition des éléments du patrimoine

Les éléments du patrimoine actif et passif de PYNCHON S.A. qui seront transmis de plein droit à chacune des Sociétés Nouvelles par l'effet de la scission, seront répartis de la manière suivante:

	Situation	Kailua	Mahalo	Mateus	Meribou
	PYNCHON	Investments	Investments	Investments	Investments
	S.A. avant	S.A.	S.A.	S.A.	S.A.
	scission				
ACTIF					
Avoirs bancaires et en caisse:	144 944,10	39 944,10	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Avance IRC	3 210,00	3 210,00	0,00	0,00	0,00
Total général	148 154,10	43 154,10	35 000,00	35 000,00	35 000,00
PASSIF					
Capital souscrit	161 000,00	36 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Résultats reportés	-15 491,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-4 508,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	7 154,10	7 154,10	0,00	0,00	0,00
Total général	148 154,10	43 154,10	35 000,00	35 000,00	35 000,00

Conséquences de la scission

Cette scission par constitution de nouvelles sociétés entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 303 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ainsi, par l'effet de la scission, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée sera de plein droit transmis aux sociétés nouvelles, et ce tant entre les sociétés participant à la scission qu'à l'égard des tiers, l'Actionnaire Unique de la société scindée deviendra actionnaire des quatre sociétés nouvelles, conformément à la répartition prévue au projet de scission, la société scindée Pynchon S.A. sera dissoute sans liquidation et cessera d'exister et toutes les actions représentant son capital social seront annulées.

Rapport du Réviseur

La société Deloitte Audit S.à.r.l., Réviseur d'entreprises à Luxembourg, est désignée aux fins d'établir le rapport sur les apports autres qu'en numéraire dans le cadre de l'article 26-1 des sociétés commerciales.

Modifications au projet

Un ou plusieurs points du présent projet de scission pourra toujours être modifié ou complété par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

STATUTS

Les statuts des quatre Sociétés Nouvelles seront conformes aux projets qui suivent:

- KAILUA INVESTMENTS S.A.

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- **Art. 1 er.** La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts») est dénommée KAILUA INVESTMENTS S.A.
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que tou-



tefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration (tel que défini ci-dessous).

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000,-), représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-2 de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi 1915").

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission de ses actions. Les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, notamment en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration dans les limites de l'article 49-2 de la Loi 1915.

Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par l'Assemblée Générale (le "Conseil d'Administration").

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou s'il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
 - Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
 - Il est révoqué par une résolution de l'Assemblée Générale.

Dans les limites de la loi et des principes légaux applicables, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.



Art. 7. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux de ses membres, dans la ville de Luxembourg ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion. Pour toute réunion du Conseil d'Administration, un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil d'Administration au moins deux jours avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement de chaque membre du Conseil d'Administration. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais, en son absence, le Conseil d'Administration peut désigner, par un vote à la majorité des administrateurs présents à la réunion, un président temporaire.

Un membre du Conseil d'Administration peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant, par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par fac-similé, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Excepté ce qui est mentionné ci-dessous, le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente (ce qui peut se faire par le biais d'un système de visioconférence ou conférence téléphonique initialisée à partir de Luxembourg en continu grâce auquel toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent être identifiées) ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président n'a pas voix prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent également adopter, par un vote unanime, des résolutions circulaires, en exprimant leur consentement dans un ou plusieurs documents distincts par écrit ou par télex, télégramme ou fac-similé, confirmé par écrit, qui constitueront une fois tous rassemblés des procès-verbaux tenant lieu de preuve de cette décision.

Les procès-verbaux de chaque réunion sont signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, qui préside la réunion en question.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président, ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la Loi 1915 et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

- **Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, ou par la signature unique de toute personne à qui la gestion journalière de la société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 10.** La gestion quotidienne des activités de la société et le pouvoir de représenter la société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

Un Administrateur Général peut ne pas être actionnaire.

La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par cellecti

Le Conseil d'Administration pourra déléguer toute partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, et pourra révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires (le "Commissaire") nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Assemblée générale

Art. 13. Les assemblées générales des actionnaires (les "Assemblées Générales") ont les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la société.



Lorsque la société ne compte qu'un actionnaire unique:

- Il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales; et
- Ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procèsverbaux tenus au siège social.

Chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action dont il est le détenteur.

Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915, les résolutions des actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'actions représentées.

Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la société ou obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements dans la société sans un vote positif unanime des actionnaires.

Art. 14. Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la société.

Si la première condition de l'article 14 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la proportion d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

Art. 15. Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télex, télégramme ou facsimilé, confirmé par écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 16. Le Conseil d'Administration ou le(s) Commissaire(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des actionnaires. Une Assemblée Générale des actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales seront effectuées selon les dispositions légales en vigueur. Néanmoins, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de cette Assemblée Générale suffisamment à l'avance, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication et l'Assemblée Générale pourra se tenir valablement.

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 09h00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune spécifié dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 18.** L'année sociale de la société commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois



être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut, dans les conditions prévues par la loi et avec l'accord de le Commissaire, déclarer et payer des dividendes intérimaires sur base d'états financiers faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 2.500,-.

- MAHALO INVESTMENTS S.A.

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- **Art. 1 er.** La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts») est dénommée MAHALO INVESTMENTS S.A.
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration (tel que défini ci-dessous).

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.



La société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-2 de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi 1915")

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission de ses actions. Les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, notamment en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration dans les limites de l'article 49-2 de la Loi 1915.

Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par l'Assemblée Générale (le "Conseil d'Administration").

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou s'il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
 - Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
 - Il est révoqué par une résolution de l'Assemblée Générale.

Dans les limites de la loi et des principes légaux applicables, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux de ses membres, dans la ville de Luxembourg ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion. Pour toute réunion du Conseil d'Administration, un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil d'Administration au moins deux jours avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement de chaque membre du Conseil d'Administration. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais, en son absence, le Conseil d'Administration peut désigner, par un vote à la majorité des administrateurs présents à la réunion, un président temporaire.

Un membre du Conseil d'Administration peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant, par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par fac-similé, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Excepté ce qui est mentionné ci-dessous, le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente (ce qui peut se faire par le biais d'un système de visioconférence ou conférence téléphonique initialisée à partir de Luxembourg en continu grâce auquel toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent être identifiées) ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président n'a pas voix prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent également adopter, par un vote unanime, des résolutions circulaires, en exprimant leur consentement dans un ou plusieurs documents distincts par écrit ou par télex, télégramme ou fac-similé, confirmé par écrit, qui constitueront une fois tous rassemblés des procès-verbaux tenant lieu de preuve de cette décision.

Les procès-verbaux de chaque réunion sont signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, qui préside la réunion en question.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président, ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la Loi 1915 et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.



- **Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, ou par la signature unique de toute personne à qui la gestion journalière de la société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 10.** La gestion quotidienne des activités de la société et le pouvoir de représenter la société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

Un Administrateur Général peut ne pas être actionnaire.

La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celleci.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer toute partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, et pourra révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires (le "Commissaire") nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Assemblée générale

- **Art. 13.** Les assemblées générales des actionnaires (les "Assemblées Générales") ont les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la société. Lorsque la société ne compte qu'un actionnaire unique:
 - Il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales; et
- Ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procèsverbaux tenus au siège social.

Chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action dont il est le détenteur.

Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915, les résolutions des actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'actions représentées.

Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la société ou obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements dans la société sans un vote positif unanime des actionnaires.

Art. 14. Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la société.

Si la première condition de l'article 14 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la proportion d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

Art. 15. Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télex, télégramme ou facsimilé, confirmé par écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.



Les actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 16. Le Conseil d'Administration ou le(s) Commissaire(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des actionnaires. Une Assemblée Générale des actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales seront effectuées selon les dispositions légales en vigueur. Néanmoins, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de cette Assemblée Générale suffisamment à l'avance, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication et l'Assemblée Générale pourra se tenir valablement.

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune spécifié dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 18.** L'année sociale de la société commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut, dans les conditions prévues par la loi et avec l'accord de le Commissaire, déclarer et payer des dividendes intérimaires sur base d'états financiers faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

- MATEUS INVESTMENTS S.A.

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- **Art. 1 er.** La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts») est dénommée MATEUS INVESTMENTS S.A.
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration (tel que défini ci-dessous).

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.



La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-2 de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi 1915").

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission de ses actions. Les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, notamment en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration dans les limites de l'article 49-2 de la Loi 1915.

Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par l'Assemblée Générale (le "Conseil d'Administration").

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou s'il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
 - Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
 - Il est révoqué par une résolution de l'Assemblée Générale.

Dans les limites de la loi et des principes légaux applicables, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux de ses membres, dans la ville de Luxembourg ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion. Pour toute réunion du Conseil d'Administration, un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil d'Administration au moins deux jours avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement de chaque membre du Conseil d'Administration. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais, en son absence, le Conseil d'Administration peut désigner, par un vote à la majorité des administrateurs présents à la réunion, un président temporaire.



Un membre du Conseil d'Administration peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant, par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par fac-similé, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Excepté ce qui est mentionné ci-dessous, le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente (ce qui peut se faire par le biais d'un système de visioconférence ou conférence téléphonique initialisée à partir de Luxembourg en continu grâce auquel toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent être identifiées) ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président n'a pas voix prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent également adopter, par un vote unanime, des résolutions circulaires, en exprimant leur consentement dans un ou plusieurs documents distincts par écrit ou par télex, télégramme ou fac-similé, confirmé par écrit, qui constitueront une fois tous rassemblés des procès-verbaux tenant lieu de preuve de cette décision.

Les procès-verbaux de chaque réunion sont signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, qui préside la réunion en question.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président, ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la Loi 1915 et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

- Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, ou par la signature unique de toute personne à qui la gestion journalière de la société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 10. La gestion quotidienne des activités de la société et le pouvoir de représenter la société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

Un Administrateur Général peut ne pas être actionnaire.

La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celleci.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer toute partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, et pourra révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires (le "Commissaire") nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Assemblée générale

- **Art. 13.** Les assemblées générales des actionnaires (les "Assemblées Générales") ont les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la société. Lorsque la société ne compte qu'un actionnaire unique:
 - Il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales; et
- Ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procèsverbaux tenus au siège social.

Chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action dont il est le détenteur.

Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915, les résolutions des actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'actions représentées.

Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la société ou obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements dans la société sans un vote positif unanime des actionnaires.



Art. 14. Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la société.

Si la première condition de l'article 14 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la proportion d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

Art. 15. Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télex, télégramme ou facsimilé, confirmé par écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 16. Le Conseil d'Administration ou le(s) Commissaire(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des actionnaires. Une Assemblée Générale des actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales seront effectuées selon les dispositions légales en vigueur. Néanmoins, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de cette Assemblée Générale suffisamment à l'avance, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication et l'Assemblée Générale pourra se tenir valablement.

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune spécifié dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 18.** L'année sociale de la société commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut, dans les conditions prévues par la loi et avec l'accord de le Commissaire, déclarer et payer des dividendes intérimaires sur base d'états financiers faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

- MERIBOU INVESTMENTS S.A.

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- **Art. 1 er.** La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts») est dénommée MERIBOU INVESTMENTS S.A.
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration (tel que défini ci-dessous).

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-2 de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi 1915").

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission de ses actions. Les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, notamment en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration dans les limites de l'article 49-2 de la Loi 1915.

Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par l'Assemblée Générale (le "Conseil d'Administration").



Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou s'il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
 - Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
 - Il est révoqué par une résolution de l'Assemblée Générale.

Dans les limites de la loi et des principes légaux applicables, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux de ses membres, dans la ville de Luxembourg ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion. Pour toute réunion du Conseil d'Administration, un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil d'Administration au moins deux jours avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement de chaque membre du Conseil d'Administration. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et places mentionnées dans un échéancier préalablement adopté par décision du Conseil d'Administration.

Le président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais, en son absence, le Conseil d'Administration peut désigner, par un vote à la majorité des administrateurs présents à la réunion, un président temporaire.

Un membre du Conseil d'Administration peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant, par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par fac-similé, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Excepté ce qui est mentionné ci-dessous, le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente (ce qui peut se faire par le biais d'un système de visioconférence ou conférence téléphonique initialisée à partir de Luxembourg en continu grâce auquel toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent être identifiées) ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président n'a pas voix prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent également adopter, par un vote unanime, des résolutions circulaires, en exprimant leur consentement dans un ou plusieurs documents distincts par écrit ou par télex, télégramme ou fac-similé, confirmé par écrit, qui constitueront une fois tous rassemblés des procès-verbaux tenant lieu de preuve de cette décision.

Les procès-verbaux de chaque réunion sont signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, qui préside la réunion en question.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres, sont signés par le président, ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la Loi 1915 et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

- **Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, ou par la signature unique de toute personne à qui la gestion journalière de la société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 10.** La gestion quotidienne des activités de la société et le pouvoir de représenter la société à cet effet peut être délégué à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, cadres ou autres agents (chacun un "Administrateur Général") agissant seul ou conjointement.

Un Administrateur Général peut ne pas être actionnaire.

La nomination et la révocation, les pouvoirs, tâches et rémunération des Administrateurs Généraux seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf que le(s) premier(s) Administrateur(s) Général(aux) peut/peuvent, mais ne doit/doivent pas, être nommé(s) par une Assemblée Générale, et ses/leurs pouvoirs, tâches, rémunération déterminés par celleci.



Le Conseil d'Administration pourra déléguer toute partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, et pourra révoquer de tels mandataires et déterminer leurs pouvoirs, responsabilité et rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa représentation.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires (le "Commissaire") nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Assemblée générale

Art. 13. Les assemblées générales des actionnaires (les "Assemblées Générales") ont les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier toute action à propos de la société.

Lorsque la société ne compte qu'un actionnaire unique:

- Il devra exercer les pouvoirs dévolus aux Assemblées Générales; et
- Ses décisions seront prises sous la forme de résolutions écrites et devront être enregistrées dans un registre des procèsverbaux tenus au siège social.

Chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action dont il est le détenteur.

Sous réserve des dispositions prévues par la Loi 1915, les résolutions des actionnaires sont valides uniquement si elles sont adoptées à la majorité des votes exprimés, sans préjudice du nombre d'actions représentées.

Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la société ou obliger un des actionnaires à augmenter ses engagements dans la société sans un vote positif unanime des actionnaires.

Art. 14. Toute Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins que (a) au moins la moitié des actions y soient représentées et (b) l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou la forme de la société.

Si la première condition de l'article 14 n'est pas satisfaite, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, selon la manière prescrite par les Statuts ou la Loi 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour, indiquer la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la proportion d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des votes exprimés. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux actions à l'égard desquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

Art. 15. Une Assemblée Générale peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les actionnaires ont renoncé aux conditions et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télex, télégramme ou facsimilé, confirmé par écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'Assemblée Générale à laquelle ils se rapportent et qui remplissent les exigences mentionnées dans la convocation.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 16. Le Conseil d'Administration ou le(s) Commissaire(s) peut(vent) convoquer une Assemblée Générale des actionnaires. Une Assemblée Générale des actionnaires devra être convoquée endéans un mois sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social en indiquant l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales seront effectuées selon les dispositions légales en vigueur. Néanmoins, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de cette Assemblée Générale suffisamment à l'avance, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication et l'Assemblée Générale pourra se tenir valablement.



Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit peut demander qu'un ou plusieurs éléments soient ajoutés à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception au siège social, au minimum cinq jours avant la réunion.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune spécifié dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 18.** L'année sociale de la société commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.
- **Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut, dans les conditions prévues par la loi et avec l'accord de le Commissaire, déclarer et payer des dividendes intérimaires sur base d'états financiers faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Dissolution, Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises après délibération, chacune séparément et à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 11 h00.

M. Marc AUGIER / Mme Anne-Lyse GILLES / M. Jean-Patrick TRAN-PHAT

- / - / Représenté par Mme Anne-Lyse GILLES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1: Situation comptable de Pynchon S.A. au 11 septembre 2015.

Je soussigné, Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT, agissant en qualité d'Administrateur de la société PYNCHON SA, «La Société», société anonyme au capital de 161 000,00 EUR, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 166.364, dont le siège social est situé 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu des pouvoirs conférés par décision de l'Assemblée Générale Constitutive du 27 décembre 2011, donne par la présente tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à Monsieur Marc AUGIER ou Madame Anne-Lyse GILLES, Administrateurs de La Société:

- pour me représenter, es qualité d'Administrateur de La Société à tout Conseil d'Administration de La Société
- pour prendre toute décision, signer tous actes et procès verbaux, voire substituer la présente et plus généralement pour effectuer toutes formalités légales et/ou administratives nécessaires à cette représentation.

La présente procuration est valable du 31 août 2015 jusqu'au 21 septembre 2015 inclus et est régie par le droit luxembourgeois.

Fait à Luxembourg, le 25 août 2015. PYNCHON SA Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT Administrateur

> Bilan détaillé au 11/09/2015 (Devise du capital: EUR)

ACTIF		11/09/2015	31/12/2014
D./II./4./A) ACTIF CIRCULANT / CRÉANCES /			
AUTRES CRÉANCES / DONT LA DURÉE			
RÉSIDUELLE EST INFÉRIEURE OU			
ÉGALE À UN AN		3 210,00	6 420,00
4410-1 Avances IRC 2013	En Dev.	3 210,00	3 210,00
	cap.EUR->		

SERVICE CENTRAL
LÉGISLATION
LUXEMBOURG

					EUR	3 210,00	3 210,00	3 210,00	3 210,00
	441	0-2	Avances IRC 2	2014		En Dev.	0,00		3 210,00
						cap.EUR->			
					EUR	0,00	0,00	3 210,00	3 210,00
D. / IV.	_	TIF	CIRCULAN						
				EN COMPTE DE					
				, CHÈQUES ET			144 044 10		15 901 06
				EUR		En Dov	144 944,10 144 944,10		15 801,06 15 801,06
	310	10-990	Banque, c/c en	IEUK	•	cap.EUR->	144 944,10		13 801,00
					FUR	144 944,10	144 944 10	15 801 06	15 801,06
ΤΟΤΔΙ Ι	DE I 'A	CTIE				144 244,10	148 154,10	13 001,00	22 221,06
PASSIF		10111					11/09/2015		11/09/2015
A . / 1 .	CAPI	TAIIS	PROPRES	/ CAPITAL			11/0//2013		11/0//2013
Α./1.				·····			161 000,00		31 000,00
						En Dev.	161 000,00		31 000,00
	1015	Сирі	tai souseiit			cap.EUR->	101 000,00		31 000,00
					EUR	161 000,00	161 000,00	31 000,00	31 000,00
A. / V.	CAPI	TAUX	X PROPRES	/ RÉSULTATS		,	,	,	,
	REPO	ORTÉS	3				-15 491,37		-14 422,84
	1150	Résu	ıltats reportés .			En Dev.	-15 491,37		-14 422,84
						cap.EUR->			
					EUR	-15 491,37	-15 491,37	-14 422,84	-14 422,84
A./VI.				RÉSULTAT DE					
							-4 508,63		-1 068,53
	1250	Résu	ıltat de l'Exercic	e		En Dev.	-4 508,63		-1 068,53
						cap.EUR->			
					EUR	-4 508,63	-4 508,63	-1 068,53	-1 068,53
B. / 2.	PROV			RISQUES ET					
	CHAH			SIONS POUR			3 365,00		4 865,00
				des collectivités		En Dev.	3 303,00		4 803,00
	4423	-				cap.EUR->	0,00		1 575,00
		2011	a payer		EUR	0,00	0,00	1 575,00	1 575,00
	4427	Imná	St sur le revenu	des collectivités	Lon	En Dev.	0,00	1 3 7 3,00	1 373,00
	1127					cap.EUR->	3 210,00		3 210,00
			1 3		EUR	3 210,00	3 210,00	3 210,00	3 210,00
	4428	Impá	ots/ la fortune 20)14 à payer		En Dev.	80,00	,	80,00
		•		1 7		cap.EUR->	,		,
					EUR	80,00	80,00	80,00	80,00
	4431	Impá	ot s/ la fortune 2	015 à payer		En Dev.	75,00		0,00
						cap.EUR->			
					EUR	75,00	75,00	0,00	0,00
C. / 9./ A				TES / DONT LA					
				ST INFÉRIEURE			a = 00 10		4 0 4=
							3 789,10		1 847,43
	4663	Frais	d'audit à payer			En Dev.	1 289,10		1 847,43
					EIID	cap.EUR->	1 200 10	1 0 47 42	1 047 42
	1682	Frair	do notoiro à r-	vor	EUR	1 289,10 En Dev.	1 289,10 2 500,00	1 847,43	1 847,43
	4033	riais	s de notane a pa	yer		cap.EUR->	∠ 300,00		0,00
					EUR	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00
TOTAL I	DIJPA	SSIF			LUK	2 300,00	148 154,10	0,00	22 221,06
							•		22 221,00
			D (C. 11. 111	, ,		/00/2015		

Pertes et profits détaillé pour la période du au 11/09/2015 (Devise du capital : EUR)

CHARGES 11/09/2015 31/12/2014



2.B)	AUTRE	ES CHARGES EXTERNES			5 558,79		2 474,53
	6215	Frais d'augmentation de capital		En Dev. cap.EUR->	1 264,00		0,00
			EUR	1 264,00	1 264,00	0,00	0,00
	6242	Frais d'enregistrement		En Dev. cap.EUR->	69,47		230,64
			EUR	69,47	69,47	230,64	230,64
	6279	Frais d'audit		En Dev. cap.EUR->	1 289,10		1 847,43
			EUR	1 289,10	1 289,10	1 847,43	1 847,43
	6279-1	Frais d'audit relatifs à des exercices		En Dev.			
		antérieurs		cap.EUR->	86,22		46,46
			EUR	86,22	86,22	46,46	46,46
	6281	Frais de notaire		En Dev. cap.EUR->	2 500,00		0,00
			EUR	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00
	6290	Cotisation Chbre de Commerce		En Dev. cap.EUR->	350,00		350,00
			EUR	350,00	350,00	350,00	350,00
5.	AUTRE	ES CHARGES D'EXPLOITATION			197,34		0,00
	6260	Charges d'exploitation		En Dev. cap.EUR->	197,34		0,00
			EUR	197,34	197,34	0,00	0,00
7. / B)		ÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES / ES INTÉRÊTS ET CHARGES			252,50		89,00
	6140	Frais bancaires		En Dev. cap.EUR->	252,50		89,00
			EUR	252,50	252,50	89,00	89,00
12.	AUTRE	ES IMPÔTS NE FIGURANT PAS SOUS					
	LES PC	OSTES CI-DESSUS			75,00		80,00
	6346	Impôts s/ la fortune		En Dev.	75,00		80,00
			TI ID	cap.EUR->	 00	00.00	00.00
mom. *	- D-DG GY	n. c. n.	EUR	75,00	75,00	80,00 _	80,00
PRODU		IARGES			6 083,63		2 643,53
9.		JITS EXCEPTIONNELS			1 575,00		1 575,00
7.	7785	Divers produits exceptionnels		En Dev.	1 575,00		0,00
	7703	Divers produits exceptionness		cap.EUR->			
			EUR	1 575,00	1 575,00	0,00	0,00
	7890-01	Reprise provision IRC 2012		En Dev. cap.EUR->	0,00		1 575,00
			EUR	0,00	0,00	1 575,00	1 575,00
	PERTE	DE L'EXERCICE			4 508,63	_	1.068,53
TOTAI	L DES PR	ODUITS			6 083,63		2 643,53
Référen	ice de pub	olication: 2015153672/1013.					

J.T.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(150168308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.646.

Le Bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126352/10.

(150137486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



DNB Selective, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 199.933.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of September,

Before us, Maître Karine REUTER, notary residing in Luxemburg, Grand Duchy of Luxemburg

THERE APPEARED:

DNB Luxembourg S.A., a société anonyme having its registered office in L-1637 Luxembourg, 13, Rue Goethe (R.C.S. Luxembourg, section B number 22.374),

incorporated under the Luxemburgish law by a notarial deed of Maître Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch, on the 3 rd of January, 1985, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 31, dated February 4 th, 1985, page 1.336,

here represented by M. Eggert HILMARSSON, professionally residing in Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Grand Duchy of Luxembourg, on August $31^{\rm st}$ 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they wish to incorporate with the following articles of association:

Name - Purpose - Duration - Registered Office

Name and form. There exists a public limited company (société anonyme) qualifying as a specialised investment fund in the form of an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name "DNB Selective" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "2007 Law"), the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of association.

Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in securities of all types, undertakings for collective investment or any other permissible assets, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management thereof.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its purpose in accordance with the 2007 Law.

Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

Share Capital - Shares - Net Asset Value

Share capital. The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at all times be equal to the total net asset value of the Company. The share capital of the Company shall thus vary ipso iure, without any amendment to these articles of association and without compliance with measures regarding publication and entry into the Trade and Companies Register.

The minimum share capital of the Company may not be less than the level provided for by the 2007 Law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg law.

The Company is incorporated with an initial share capital of thirtyone thousand euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31.000) shares.

Shares. The shares of the Company are in registered form only.

The Company may have one or several shareholders.



Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Register of shares - Transfer of shares. A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder.

The register shall contain all the information required by the 1915 Law. Ownership of shares is established by registration in said share registers. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

The shares are, as a rule, freely transferable in accordance with the provisions of the law subject however to 0 au-dessous and to any additional restriction disclosed in the offering document of the Company (the "Offering Document").

Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and transfere or their representatives, and (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

Classes of shares. The board of directors may decide to issue one or more classes of shares for each Sub-Fund.

Each class of shares may differ from the other classes with respect to its cost structure, the initial investment required, the currency in which the net asset value is expressed or any other feature as may be determined by the board of directors from time to time. The board of directors may further, at its discretion, decide to change any of these characteristics as well as the name of any class of shares. In such a case, the Offering Document shall be updated accordingly.

The board of directors may create each class of shares for an unlimited or limited duration; in the latter case, upon expiry of the term, the board of directors may extend the duration of the relevant class of shares once or several times. At the expiry of the duration of the class of shares, the Company shall redeem all the shares in the class of shares, in accordance with 0 au-dessous.

At each extension of the duration of a class of shares, the shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to them. The Offering Document shall indicate the duration of each class and if appropriate, its extension.

There may be capitalisation and distribution shares. Whenever dividends are distributed on distribution shares, the portion of net assets of the class of shares to be allotted to all distribution shares shall subsequently be reduced by an amount equal to the amounts of the dividends distributed, thus leading to a reduction in the percentage of net assets allotted to all distribution shares, whereas the portion of net assets allotted to all capitalisation shares shall remain the same.

The Company may, in the future, offer new classes of shares without the approval of the shareholders. Such new classes of shares may be issued on terms and conditions that differ from the existing classes of shares.

The Company or the AIFM, if appointed, shall use reasonable endeavours to provide that its decision-making procedures and its organisational structure promote the fair treatment of shareholders. Shareholders may, upon request, be entitled to receive additional information, confirmations and disclosures in relation to the Company.

Sub-Funds. The board of directors may, at any time, create different sub-funds within the meaning of article 71 of the 2007 Law corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company (hereinafter referred to as a "Sub-Fund"). In such event, it shall assign a particular name to them.

As between shareholders, each portfolio of assets corresponding to a specific Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of such SubFund(s). The Company constitutes one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

Each Sub-Fund may be created for an unlimited or limited period of time; in the latter case, Articles 0 and 0 au-dessus shall apply mutatis mutandis.

For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in euro (EUR), be converted into euro (EUR) and the capital shall be the total of the net assets of all Sub-Funds including all classes of shares.

Issue of shares. The board of directors is authorised without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares. The board of directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the Offering Document.

The board of directors may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis. If the sum of the fractional shares so held by the same shareholder in the same class of shares represents one or more entire share(s), such shareholder benefits from the corresponding voting right.



The subscription price per share shall be equal to the net asset value per share of the relevant class of shares, as determined in accordance with 0 au-dessous. The Company may also levy any applicable charges, expenses and commissions upon subscription, as provided for in the Offering Document. The subscription price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

The subscription price per share so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors and reflected in the Offering Document.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer, or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the shares to be issued and to deliver them.

The board of directors may reject subscription requests in whole or in part at its full discretion.

The issue of shares may be suspended under the terms of 0 au-dessous or at the board of director's discretion in the best interests of the Company notably under other exceptional circumstances.

The Company may, if a prospective shareholder requests and the board of directors so agrees, satisfy any application for subscription of shares which is proposed to be made by way of contribution in kind. The nature and type of assets to be accepted which aggregate value will be equal to offer price of the shares as defined in the Offering Document, must comply with the investment objective and policy of the Sub-Fund and restrictions and conditions imposed by applicable laws and regulations.

In accepting or rejecting such a contribution at any given time, the Company shall take into account the interest of other shareholders of the Sub-Fund concerned and the principle of fair treatment. To the extent required by applicable laws and regulations, any contribution in kind will be valued independently in a special report issued by the auditor of the Company or any other authorized statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") agreed by the Company. The Company and the contributing investor will agree on specific settlement procedures. Any costs incurred in connection with a contribution in kind, including the costs of issuing a valuation report, shall be borne by the contributing investor or by such other third party as agreed by the Company.

Redemption of shares. Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms, conditions and procedures set forth by the board of directors in the Offering Document.

The redemption price per share shall be equal to the net asset value per share of the relevant class of shares on the relevant valuation day, as determined in accordance with 0 au-dessous. The Company may also levy any applicable charges, expenses and commissions upon redemption, as provided for in the Offering Document. The redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

The redemption price per share so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors and reflected in the Offering Document.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer, or other duly authorised agent the power to accept requests for redemption and effect the payment of redemption proceeds.

When there is insufficient liquidity or in other exceptional circumstances, the board of directors reserves the right to postpone the payment of redemption proceeds.

If, as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, the board of directors may then decide that this request shall be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class of shares.

Furthermore, if, with respect to any given valuation day, redemption requests exceed a certain percentage of the net asset value of the Sub-Fund or class of shares as determined by the board of directors, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the board of directors considers to be in the best interests of the Company and its shareholders as further described in the Offering Document. Following that period, with respect to the next relevant valuation day, these redemption requests will be met in priority to later requests, if necessary on a pro-rata basis among involved shareholders.

If with respect to any given valuation day, redemption requests amount to the total number of shares in issue in any class (es) of shares or Sub-Funds or if the remaining number of shares in issue in that Sub-Fund or class of shares after such redemptions would represent a total net asset value below the minimum level of assets under management required for such Sub-Fund or class of shares to be operated in an efficient manner, the board of directors may decide to terminate and liquidate the Sub-Fund or class of shares in accordance with 0 au-dessous. For the purpose of determining the redemption price, the calculation of the net asset value per share of the relevant Sub-Funds or class(es) of shares shall take into consideration all liabilities that will be incurred in terminating and liquidating said class(es) of shares or Sub-Funds.

The redemption of shares may be suspended under the terms of 0 au-dessous or in other exceptional cases where the circumstances and the best interests of the shareholders so require.

In addition, the shares may be redeemed compulsorily whenever this is required in the best interests of the Company and notably in the circumstances provided for in the Offering Document and under 0 and 0 au-dessous.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy in kind the payment of the redemption price to any shareholder who agrees by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the relevant Sub-Fund(s) equal to the value of the shares to be redeemed.



In such circumstances the shareholder must specifically consent to the redemption in kind and may always request a cash redemption payment instead. In proposing or accepting a request for redemption in kind at any given time, the Company shall take into account the interest of other shareholders of the Sub-Fund concerned and the principle of fair treatment. Where the shareholder accepts a redemption in kind, he will receive a selection of assets of the Sub-Fund in question. To the extent required by applicable laws and regulations, any redemption in kind will be valued independently in a special report issued by the auditor of the Company or any other authorised statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") agreed by the Company. The Company and the redeeming shareholder will agree on specific settlement procedures. Any costs incurred in connection with a redemption in kind, including the costs of issuing a valuation report, shall be borne by the redeeming shareholder or by such other third party as agreed by the Company

All redeemed shares may be cancelled.

Conversion of shares. Unless otherwise determined by the board of directors for certain classes of shares or Sub-Funds, any shareholder may request the conversion of all or part of his shares of one class into shares of the same or another class, within the same or another Sub-Fund under the terms, conditions and procedures set forth by the board of directors in the Prospectus. The conversion request may not be accepted until any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled.

The price for the conversion of shares shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated at the respective valuation day as defined under 0 au-dessous. The Company may also levy any applicable charges, expenses and commissions upon conversion, as provided for in the Offering Document.

A shareholder desiring to convert shares of a class of shares into shares of another class of shares must meet the requirements of that class of shares into which the shares shall be converted.

If as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, the board of directors may then decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class of shares.

Restrictions and prohibitions on the ownership of shares. The shares of the Company are reserved to well-informed investors within the meaning of the 2007 Law. Each sub-fund or class of shares may have different or additional requirements as to the eligibility of its investors, as set forth in the Offering Document (together being herein referred to as the "Investor Eligibility Requirements").

Furthermore, the board of directors must restrict or prevent the legal or beneficial ownership of shares or prohibit certain practices as disclosed in the Offering Document such as late trading and market timing by any person (individual, corporation, partnership or other entity), if in the opinion of the board of directors such ownership or practices may (i) result in a breach of any provisions of these articles of association, the Offering Document or law or regulations of any jurisdiction, or (ii) require the Company, its AIFM or its investment manager to be registered under any laws or regulations whether as an investment fund or otherwise, or cause the Company to be required to comply with any registration requirements in respect of any of its shares, whether in the United States of America (any U.S. person, especially those that would fall within the ambit of the Foreign Account Tax Compliance provisions of the U.S. hiring incentives to Restore Employment Act ("FATCA") provisions) or any other jurisdiction; or (iii) may cause the Company, its AIFM, its investment managers or shareholders any legal, regulatory, taxation, administrative or financial disadvantages which they would not have otherwise incurred (such person being herein referred to as "Prohibited Person").

For such purposes the board of directors may:

withhold any taxes or similar charges that it is legally required to withhold, whether by law or otherwise, in respect of any shareholding in the Company;

require any shareholder or beneficial owner of the shares to promptly furnish such personal data as may be required by the Company in its discretion in order to comply with any law and/or to promptly determine the amount of withholding to be retained;

divulge any such personal information to any tax or regulatory authority, as may be required by law or such authority; withhold the payment of any dividend or redemption proceeds to a shareholder until the Company holds sufficient information to enable it to determine the correct amount to be withheld;

compulsorily redeem at any time the shares held by shareholders who are excluded from purchasing or holding shares, in particular (i) U.S. Persons, (ii) persons that do not provide necessary information requested by the Company in order to comply with legal and regulatory provisions, (iii) persons that are deemed to cause potential financial risks for the Company or (iv) any Prohibited Person. The redemption price shall be determined in accordance with Article 0 au-dessus;

decline to issue any shares and to accept any transfer of shares, where it appears that such issue or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person;

require at any time any person entered in the register of shares, or any person seeking to register a transfer of shares therein, to furnish the Company with any information, supported by affidavit, which the Company may consider necessary for the purpose of determining whether such registry results in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and



grant a grace period to the shareholder for remedying the situation causing the compulsory redemption as described in the Offering Document and/or propose to convert the shares held by any shareholder who fails to satisfy the Investor Eligibility Requirements for such class of shares into shares of another class available for such shareholder, to the extent that the Investor Eligibility Requirements would then be satisfied.

The Company reserves the right to require the Prohibited Person to indemnify the Company against any losses, costs or expenses arising as a result of any compulsory redemption of shares due to the shares being held by, or for the benefit of, such Prohibited Person. The Company may pay such losses, costs or expenses out of the proceeds of any compulsory redemption and/or redeem all or part of the Prohibited Person's shares in order to pay for such losses, costs or expenses.

Net asset value. The net asset value of the shares in every Sub-Fund or class of shares shall be determined and expressed in the currency(ies) decided upon by the board of directors. The board of directors shall determine and disclose in the Offering Document the days by reference to which the assets of the Company or Sub-Funds shall be valued (each a "valuation day"). For each Sub-Fund and for each class of shares, the net asset value per share shall be calculated in the relevant reference currency with respect to each valuation day by dividing the net assets attributable to such Sub-Fund or class of shares (which shall be equal to the assets minus the liabilities attributable to such Sub-Fund or class of shares) by the number of shares issued and in circulation in such Sub-Fund or class of shares. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest ten thousandth of the relevant currency as the board of directors shall determine.

The Company's net asset value shall be equal at all times to the total net asset value of all its Sub-Funds.

Subject to the rules on the allocation to Sub-Funds and classes of shares of Article 0 below, the assets of the Company shall include:

all cash on hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;

all bills and any types of notes or accounts receivable, including outstanding proceeds of any disposal of financial instruments;

all securities and financial instruments, including shares, bonds, notes, certificates of deposit, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money market instruments and all other investments belonging to the Company;

all dividends and distributions payable to the Company either in cash or in the form of stocks and shares (which will normally be recorded in the Company's books as of the ex-dividend date, provided that the Company may adjust the value of the security accordingly);

all outstanding accrued interest on any interest-bearing instruments belonging to the Company, unless this interest is included in the principal amount of such instruments;

the formation expenses of the Company or a Sub-Fund, to the extent that such expenses have not already been written off; and

all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

Subject to the rules on the allocation to Sub-Funds and classes of shares of Article 0 below, the liabilities of the Company shall include:

all loans, bills or accounts payable, accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);

all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company but not yet paid;

a provision for any tax accrued to the valuation day and any other provisions authorised or approved by the Company; and

all other liabilities of the Company of any kind recorded in accordance with applicable accounting rules, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses, fees, costs and charges payable by the Company including, but not limited to: management fees, investment management fees (including performance fees), fees of the depositary, fees of the administrator and other agents of the Company, directors' fees and expenses, operating and administrative expenses, transaction costs, formation expenses, and extraordinary expenses, each as may be further detailed in the Offering Documents.

The value of the assets of the Company shall be determined as follows:

The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

The value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange, is based on the closing price of the preceding business day on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets.

The value of assets dealt in on any other regulated market is based on the closing price of the preceding business day.

In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph 2) or 3) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.



The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts.

The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the closing prices of these contracts on the preceding business day on exchanges and regulated markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable.

Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the board of directors and recognised by the auditor of the Company.

Units or shares of open-ended underlying funds will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the board of directors on a fair and equitable basis and in good faith.

All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the board of directors or the AIFM.

Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortized cost method which approximates market value.

Assets and liabilities of the Company will be allocated to each Sub-Fund and class of shares as set out below and in the Offering Document:

The proceeds from the issue of shares of a Sub-Fund or class of shares, all assets in which such proceeds are invested or reinvested and all income, earnings, profits or assets attributable to or deriving from such investments, as well as all increase or decrease in the value thereof, will be allocated to that Sub-Fund or class of shares and recorded in its books. The assets allocated to each class of shares of the same Sub-Fund will be invested together in accordance with the investment objective, policy and strategy of that Sub-Fund, subject to the specific features and terms of issue of each class of shares of that Sub-Fund, as specified in the Offering Document.

All liabilities of the Company attributable to the assets allocated to a Sub-Fund or class of shares or incurred in connection with the creation, operation or liquidation of a Sub-Fund or class of shares will be charged to that Sub-Fund or class of shares and, together with any increase or decrease in the value thereof, will be allocated to that Sub-Fund or class of shares and recorded in its books. In particular and without limitation, the costs and any benefit of a specific feature of a class of shares will be allocated solely to the class of shares to which the specific feature relates.

Any assets or liabilities not attributable to a particular Sub-Fund or class of shares may be allocated by the board of directors in good faith and in a manner which is fair to shareholders generally and will normally be allocated to all Sub-Funds or classes of shares pro rata to their net asset value. Subject to the above, the board of directors may at any time vary the allocation of assets and liabilities previously allocated to a Sub-Fund or class of shares.

In calculating the net asset value of each Sub-Fund or class of shares the following principles will apply:

Each share agreed to be issued by the Company on each valuation day will be deemed to be in issue and existing immediately after the time of valuation on the valuation day as further described in the Offering Document. From such time and until the subscription price is received by the Company, the assets of the Sub-Fund or class of shares concerned will be deemed to include a claim of that Sub-Fund or class of shares for the amount of any cash or other property to be received in respect of the issue of such shares. The net asset value of the Sub-Fund or class of shares will be increased by such amount immediately after the time of valuation on the valuation day.

Each share agreed to be redeemed by the Company on each valuation day will be deemed to be in issue and existing until and including the time of valuation on the valuation day as further described in the Offering Document. Immediately after the time of valuation and until the redemption price is paid by the Company, the liabilities of the Sub-Fund or class of shares concerned will be deemed to include a debt of that Sub-Fund or class of shares for the amount of any cash or other property to be paid in respect of the redemption of such shares. The net asset value of the Sub-Fund or class of shares will be decreased by such amount immediately after the time of valuation on the valuation day.

Following a declaration of dividends for distribution shares on a valuation day determined by the Company to be the distribution accounting date, the net asset value of the Sub-Fund or class of shares will be decreased by such amount as of the time of valuation on that valuation day.

Where assets have been agreed to be purchased or sold but such purchase or sale has not been completed at the time of valuation on a given valuation day, such assets will be included in or excluded from the assets of the Company, and the gross purchase price payable or net sale price receivable will be excluded from or included in the assets of the Company, as if such purchase or sale had been duly completed at the time of valuation on that valuation day, unless the Company has reason to believe that such purchase or sale will not be completed in accordance with its terms. If the exact value or nature



of such assets or price is not known at the time of valuation on the valuation day, its value will be estimated in accordance with the valuation principles described in Article 0 above.

The value of any asset or liability denominated or expressed in a currency other than the reference currency of the Company or a particular Sub-Fund or class of shares will be converted, as applicable, into the relevant reference currency at the prevailing foreign exchange rate at the time of valuation on the valuation day concerned which is considered appropriate as per the applicable valuation policy.

Other valuation principles or alternative methods of valuation may be applied which are considered appropriate in order to determine the fair value of any asset if applying the above rules appears inappropriate or impracticable.

The value of any asset may be adjusted as per the applicable valuation policy if such adjustment is required to reflect the fair value thereof. The net asset value may also be adjusted to reflect certain dealing charges if need be as more fully described in the Offering Document.

Adequate provisions shall be made for unpaid administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount accrued for the applicable period. Any off-balance sheet liabilities shall duly be taken into account in accordance with fair and prudent criteria.

In the absence of fraud, bad faith, [gross] negligence or manifest error, any decision to determine the net asset value taken by the board of directors or by any agent appointed by the board of directors for such purpose, shall be final and binding on the Company and all shareholders.

If valuation days coincide with customary holidays in countries whose stock exchanges or other markets are decisive for valuing the majority of any Sub-Fund's net assets, as an exception, the net asset value of the respective Sub-Fund's shares shall not be calculated on such days, and will be calculated on the on the following possible valuation day which is not a bank holiday in Luxembourg or on a market affecting the respective Sub-Fund.

Suspension of calculation and publication of the net asset value per share, and/or the issue, redemption and conversion of shares The board of directors may temporarily suspend the calculation and publication of the net asset value per share of any class of shares in any Sub-Fund and/or where applicable, the issue, redemption and conversion of shares of any class of shares in any Sub-Fund in the following cases:

when any exchange or regulated market that supplies the price of the assets of the Company or a Sub-Fund is closed, or in the event that transactions on such exchange or market are suspended, subject to restrictions, or impossible to execute in volumes allowing the determination of fair prices;

when the information or calculation sources normally used to determine the value of the assets of the Company or a Sub-Fund are unavailable;

during any period when any breakdown or malfunction occurs in the means of communication network or IT media normally employed in determining the price or value of the assets of the Company or a Sub-Fund, or which is required to calculate the net asset value per share;

when exchange, capital transfer or other restrictions prevent the execution of transactions of the Company or a Sub-Fund or prevent the execution of transactions at normal rates of exchange and conditions for such transactions;

when exchange, capital transfer or other restrictions prevent the repatriation of assets of the Company or a Sub-Fund for the purpose of making payments on the redemption of shares or prevent the execution of such repatriation at normal rates of exchange and conditions for such repatriation;

when the legal, political, economic, military or monetary environment, or an event of force majeure, prevents the Company from being able to manage the assets of the Company or a Sub-Fund in a normal manner and/or prevent the determination of their value in a reasonable manner;

when there is a suspension of the net asset value calculation or of the issue, redemption or conversion rights by the investment fund(s) in which the Company or a Sub-Fund is invested;

following the suspension of the net asset value calculation and/or the issue, redemption and conversion at the level of a master fund in which the Company or a Sub-Fund invests as a feeder fund;

when, for any other reason, the prices or values of the assets of the Company or a Sub-Fund cannot be promptly or accurately ascertained or when it is otherwise impossible to dispose of the assets of the Company or a Sub-Fund in the usual way and/or without materially prejudicing the interests of shareholders;

in the event of a notice to shareholders convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of dissolving and liquidating the Company or informing them about the termination and liquidation of a Sub-Fund or class of shares, and more generally, during the process of liquidation of the Company, a Sub-Fund or class of shares;

during the process of establishing exchange ratios in the context of a merger, a contribution of assets, an asset or share split or any other restructuring transaction;

during any period when the dealing of the shares of the Company or Sub-Fund or class of shares on any relevant stock exchange where such shares are listed is suspended or restricted or closed; and

in exceptional circumstances, whenever the board of directors considers it necessary in order to avoid irreversible negative effects on the Company, a Sub-Fund or class of shares, in compliance with the principle of fair treatment of shareholders in their best interests.



In the event of exceptional circumstances which could adversely affect the interests of the shareholders or where significant requests for subscription, redemption or conversion of shares are received for a Sub-Fund or class of shares, the board of directors reserves the right to determine the net asset value per share for that Sub-Fund or class of shares only after the Company has completed the necessary investments or disinvestments in securities or other assets for the Sub-Fund or class of shares concerned.

The suspension of the calculation of the net asset value and/or, where applicable, of the issue, redemption and/or conversion of shares shall published and/or communicated to shareholders as required by applicable laws and regulations.

The suspension of the calculation of the net asset value and/or, where applicable, of the issue, redemption and/or conversion of shares in any Sub-Fund or class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value and/or, where applicable, of the issue, redemption and/or conversion of shares in any other Sub-Fund or class of shares.

Suspended subscription, redemption and conversion applications will be treated as deemed applications for subscriptions, redemptions or conversions in respect of the first valuation day following the end of the suspension period unless the shareholders have withdrawn their applications for subscription, redemption or conversion by written notification received by or on behalf of the Company before the end of the suspension period.

General meetings of Shareholders. Powers of the general meeting of shareholders The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the 1915 Law and by these articles of association.

If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred on the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Convening of general meetings of shareholders. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors.

It must be convened by the board of directors upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain at least the date, time, place, and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Conduct of general meetings of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held each year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Thursday of the month of May at 10:00 a.m.. If such day is not a business day, or is a legal or banking holiday, the annual general meeting shall be held on the next business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

A board of the meeting shall be formed at every general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary, and a scrutineer, who need neither be shareholders nor members of the board of directors. If all the shareholders present or represented at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication, which allow (i) them to be identified, (ii) all persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis, and (iii) an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.



Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted for decision to the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which, for a proposed resolution, fail to show (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

The board of directors may determine further conditions that must be fulfiled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Quorum and vote. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares, subject to the rule on fractional shares in Article 0 above.

Except as otherwise required by the 1915 Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half (1/2) of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the 1915 Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Adjournment of general meetings of shareholders. Subject to the provisions of the 1915 Law, the board of directors may, during any general meeting of shareholders, adjourn such general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Minutes of general meetings of shareholders

The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two (2) of its members.

General meetings of a Sub-Fund or class of shares. The shareholders of any Sub-Fund or class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund or class of shares.

The provisions of this Chapter 0 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Management. Composition and powers of the board of directors

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members except in the specific circumstances provided for under the 1915 Law.

The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the 1915 Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Daily management and delegation of power. The daily management of the Company as well as the representation of the Company in connection with such daily management may, be delegated to one or more directors, officers or other agents, being shareholders or not, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Subject to the conditions of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers, as amended (the "2013 Law") the board of directors may appoint an alternative investment fund manager (the "AIFM"). Subject to the overall supervision of the board of directors, the AIFM shall be responsible for the collective management of the Company, in particular the management of the Company's assets (including portfolio management and risk management), and, if so decided by the board of directors, also for further functions in relation to the administration of the Company and the marketing of shares in the Company.

Election, removal and term of office of directors. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall determine their remuneration and term of office.

The term of office of a director may not exceed six (6) years. Directors may, however, be re-elected for successive terms.



Each director is elected by the general meeting of shareholders by a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a physical person as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Vacancy in the office of a director. In the event of vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders, which shall resolve on his permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

Convening meetings of the board of directors. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Conduct of meetings of the board of directors. The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors present. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

Conflict of interest. Save as otherwise provided by the 1915 Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board of directors meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.



Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two (2) directors, or by the joint signature or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly within the limits of such delegation.

Indemnification. Each director, officer and employee of the Company (the "Indemnified Persons") shall be indemnified to the fullest extent permitted by law against any liability, and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a director, officer or employee of the Company. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misconduct, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interests of the Company or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

The Company shall not indemnify the Indemnified Persons in the event of claim resulting from legal proceedings among the Indemnified Persons.

Investment policy and restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Each Sub-Fund may invest in shares of other Sub-Funds to the extent and under the conditions stipulated by the 2007 Law.

The board of directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Offering Document, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds; or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

Audit and supervision

Auditor. The Company shall have the accounting information contained in the annual report inspected by a Luxembourg approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine his remuneration.

Depositary. The Company will appoint a depositary which meets the requirements of the 2007 Law and the 2013 Law. The depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law and the 2013 Law. In carrying out its role as depositary, the depositary must act solely in the interests of the investors.

Where the law of a third country requires that certain financial instruments be held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements under the 2013 Law, the depositary may discharge itself of its liability with respect to the custody of such financial instruments provided that the conditions of article 19 (14) of the 2013 Law are met.

Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Distributions

Financial year. The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

Distributions. Distributions of dividends may be decided from time to time in accordance with applicable laws and the Offering Document.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.



The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors and subject to the shareholder's approval.

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the class(es) of shares issued by the Company or by the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Liquidation - Merger - Reorganisation

Termination and liquidation of Sub-Funds or classes of shares. In the event that, for any reason, the board of directors determines that (i) the net asset value of any Sub-Fund or class of shares has decreased to, or has not reached, the minimum level for that Sub-Fund or class of shares to be managed and/or administered in an efficient manner, or (ii) changes in the legal, economic or political environment would justify such termination, or (iii) a product rationalisation or any other reason would justify such termination, the board of directors may decide to redeem all shares of the relevant Sub-Fund or class of shares at the net asset value per share (taking into account actual realisation prices of investments, realisation expenses and liquidation costs) for the valuation day in respect of which such decision shall be effective, and to terminate and liquidate such Sub-Fund or class of shares.

The shareholders will be informed of the decision of the board of directors to terminate a Sub-Fund or class of shares by way of a notice and/or in any other way as required or permitted by applicable laws and regulations. The notice will indicate the reasons for and the process of the termination and liquidation.

Notwithstanding the powers conferred on the board of directors by the preceding paragraphs, the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or class of shares may also decide on such termination and liquidation and have the Company compulsorily redeem all shares of the relevant Sub-Fund or class of shares at the net asset value per share for the valuation day in respect of which such decision shall be effective. Such general meeting will decide by resolution taken with no quorum requirement and adopted by a simple majority of the votes validly cast.

Actual realisation prices of investments, realisation expenses and liquidation costs will be taken into account in calculating the net asset value applicable to the compulsory redemption. Shareholders in the Sub-Fund or class of shares concerned will generally be authorised to continue requesting the redemption or conversion of their shares prior to the effective date of the compulsory redemption, unless the board of directors determines that it would not be in the best interests of the shareholders in that Sub-Fund or class of shares or could jeopardise the fair treatment of the shareholders.

Redemption proceeds which have not been claimed by the shareholders upon the compulsory redemption will be deposited, in accordance with applicable laws and reguations, in escrow at the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto. Proceeds not claimed within the statutory period will be forfeited in accordance with laws and regulations.

All redeemed shares may be cancelled.

Merger, absorption and reorganisation. Under the same circumstances as provided for by Article 0 above, the board of directors may decide to merge, in accordance with applicable laws and regulations, the Company or any Sub-Fund or class of shares of the Company (the "Merging Entity") with (i) another Sub-Fund or class of shares of the Company, or (ii) another Luxembourg specialised investment fund organised under the 2007 Law or sub-fund or class of shares thereof, or (iii) another Luxembourg undertaking for collective investment organised under the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, as amended, or sub-fund or class of shares thereof, or (iv) another foreign undertaking for collective investment or sub-fund or class of shares thereof (the "Receiving Entity"), by transferring the assets and liabilities from the Merging Entity to the Receiving Entity, or by any other method of merger, amalgamation or reorganisation, as may be applicable, and, following a split or consolidation, if necessary, and the payment to shareholders of the amount corresponding to any fractional entitlement, by re-designating the shares of the Merging Entity as shares of the Receiving Entity, or by any other method of reorganisation or exchange of shares, as may be applicable.

Such decision will be published to shareholders of the Merging Entity in the same manner as described in Article 0 audessus one month before it becomes effective (and, in addition, the publication will contain information in relation to the Receiving Entity), in order to enable shareholders of the Merging Entity to request redemption of their shares, free of charge, during such period. Subject to applicable laws and regulations, shareholders of the Merging Entity who have not requested redemption will be transferred to the Receiving Entity.

Such a merger does not require the prior consent of the shareholders except where the Company is the Merging Entity which, thus, ceases to exist as a result of the merger; in such case, the general meeting of shareholders of the Company must decide on the merger and its effective date. Such general meeting will decide by resolution taken with no quorum requirement and adopted by a simple majority of the votes validly cast.

The board of directors may decide to proceed, in accordance with applicable laws and regulations, with the absorption by the Company or one or several Sub-Funds or classes of shares of (i) another Luxembourg specialised investment fund organised under the 2007 Law or sub-fund or class of shares thereof, or (ii) another Luxembourg undertaking for collective investment organised under part II of the law of 17 December 2010 concerning undertakings for collective investment, as amended, or sub-fund or class of shares thereof, or (iii) another foreign undertaking for collective investment or sub-fund or class of shares thereof (the "Absorbed Entity"). The exchange ratio between the relevant shares of the Company and the



shares or units of the Absorbed Entity will be calculated on the basis of the relevant net asset value per share or unit as of the effective date of the absorption.

Notwithstanding the powers conferred on the board of directors by the preceding paragraphs, the general meeting of shareholders, as the case may be, of the Company, a Sub-Fund or class of shares, may also decide on such merger or absorption and have the Company perform the necessary transfers, allocations, merger, amalgamation, absorption, redesignations and/or exchanges or other methods of reorganisation or exchange. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken with a simple majority of the votes validly cast.

Special approval and/or majority requirements may apply in compliance with applicable laws and regulations where the Merging Entity shall be merged into a foreign Receiving Entity, or into a Receiving Entity which is not of the corporate type (fonds commun de placement or foreign equivalent).

Under the same conditions and procedure as for a merger, the board of directors may decide to reorganise a Sub-Fund or class of shares by means of a division into two or more Sub-Funds or classes of shares.

Dissolution and liquidation of the Company

The Company may at any time be dissolved in accordance with applicable laws.

Liquidation proceeds which have not been claimed by shareholders at the time of the closure of the liquidation shall be deposited in escrow at the "Caisse de Consignation" in Luxembourg. Proceeds not claimed within the statutory period shall be forfeited in accordance with applicable laws and regulations.

Final provisions - Applicable law

Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law and 2007 Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin today and terminate on 31 st of December 2015.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) shares issued have been subscribed by DNB Luxembourg S.A., a société anonyme having its registered office in L-1637 Luxembourg, 13, Rue Goethe (R.C.S. Luxembourg, section B number 22.374).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for or referred to in article 26 of the 1915 Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 4.000.-EUR (four thousand euros.)

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year;

Håkon HANSEN, born in Oslo, on 7 th August 1966, whose professional address is 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Olivier HUMBLET, born in Liège, on 14 th November 1969, whose professional address is 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Katarzyna DE OLIVEIRA SANTOS, born in Zielona Góra, on 19 th July 1982, whose professional address is 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

3. The following person(s) is appointed as approved statutory auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:



Ernst & Young Luxembourg, a public limited company ("société anonyme"), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered number B 88.019, having its registered office at L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: E. HILMARSSON, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20120. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153380/751.

(150168640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Platanes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, extraordinairement le *30 mai 2015* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015151232/833/18.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.505.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 16 juillet 2015 que:

- 1. Les démissions de Madame Karen Hamilton-Smith et Monsieur Nick Fegan, en tant que gérants de la Société, ont été acceptées avec effet au 30 juin 2015.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet au 30 juin 2015 et ce pour une durée indéterminée:
- Madame Miriam THOMAS, née le 20 avril 1973 à Carlow, Irlande, résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres, WIS 3PD, Royaume-Uni; et
- Monsieur Demetrios TSERPELIS, né le 25 novembre 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 1345 Avenue of the Americas, 47 th Floor, New York 10105, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126314/21.

(150138768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Lourmel Holding S.A, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.826.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOURMEL HOLDING S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015126455/14.

(150137775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège de la société, 19-21, Boulevard du Prince Henri à Luxembourg, le lundi *5 octobre* 2015 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de la dénomination de la société en "INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG" avec modification conséquente de l'article 1er des statuts.
- 2. Divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent s'y faire représenter par procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015148764/755/16.

North Investment Protected Note Issuer, Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.925.

Conformément aux dispositions de l'article 67.1 de la loi du 10 aout 1915, nous avons l'honneur de vous informer qu'une:

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Des Obligataires de la Société se tiendra le *30 septembre 2015* à 11h00, heure locale, au siège social de la Société, 25A boulevard Royal, 2ème étage, L-2449 Luxembourg Forum Royal, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Prorogation du terme des échéances des emprunts obligataires en cours
- 2. Consolidation des emprunts émis en \$ (USD)
- 3. Modification des taux d'intérêts des emprunts obligataires en cours
- 4. Traitement des intérêts échus et à échoir
- 5. Divers

Les documents et informations qui doivent être communiqués à l'Assemblée générale sont disponibles au siège social de la Société. Chaque obligataire, sur production de son titre, peut obtenir les jours ouvrables entre le 16/09/2015 et le 30/09/2015, gratuitement, copies des documents dans les conditions légales applicables.

Les porteurs d'obligations sont invités à participer à l'assemblée et à procéder au vote.

Les porteurs d'obligations peuvent mandater par écrit une autre personne pour les représenter à l'assemblée et voter en leur nom. Ce mandataire ne doit pas être nécessairement un obligataire de la Société.

Pour être valables, les procurations doivent arriver au siège de la Société au plus tard le 24/09/2015.

Référence de publication: 2015150046/24.



goals and more, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 149.619.

Les comptes annuels au 24 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures *La gérance*

Référence de publication: 2015128889/11.

(150139690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.838.

Les comptes annuels de la Société au 28 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2015126446/13.

(150138162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

L'Occitane Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.718.

We are pleased to invite you to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company, which will take place on 30 September 2015 at 11:00 a.m. CET at the registered office of the Company, 49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Management report on conflicts of interests;
- 2. Approval of the report of the statutory auditor of the Company and the report of the board of directors of the Company in relation with the audited annual accounts of the Company for the financial year ended as of 31 March 2015;
- 3. Approval of the audited annual accounts for the financial year ended as of 31 March 2015;
- 4. Approval of the report of the statutory auditor of the Company and the report of the board of directors of the Company in relation with the audited consolidated financial statements of the Company for the year ended 31 March 2015;
- 5. Approval of the audited consolidated financial statements of the Company for the year ended 31 March 2015;
- 6. Allocation of the results of the financial year ended as of 31 March 2015;
- 7. Discharge to the directors and the statutory auditors of the Company for the exercise of their mandates during the financial year ended as of 31 March 2015;
- 8. Renewal of the mandate of the statutory auditor for a one year term ending on 31 March 2016;
- 9. Ratification of the delegations of power;
- 10. Miscellaneous.

Please be informed that should you not be able to attend the Meeting physically, you may, in accordance with the articles of incorporation of the Company, appoint another person to act as your proxy. Please return the proxy form (available at the Registered Office) duly completed and signed by 29 September 2015 (close of business) at the latest, by fax or by email and by mail (Attn. Mr Karl Guenard/Mr Didier Sabbatucci, 49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, fax: (+352) 26 97 63 33, e-mail: shareholderslog@loccitane.com).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015151228/534/30.



MW Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 186.367.

Le Conseil d'Administration de MW ASSET MANAGEMENT SICAV S.A. (la "Société " ou la "Sicav "), attendu que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour la modification des Articles 10 et 28 des Statuts convoquée le 28 août 2015 n'a pas pu valablement délibérer en raison de la carence de quorum (moitié du capital social représentée), invite les actionnaires à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg au siège du notaire situé au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, *le 7 Octobre 2015* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'Article 10 des Statuts, en supprimant la possibilité pour les actionnaires des classes d'actions émises au titre d'un compartiment de tenir des spécifiques assemblées générales des actionnaires d'un compartiment.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire l'Article 10 des Statuts se lira comme suit :

" Art. 10. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire, donne droit à une voix.

Tout actionnaire, pour autant que ces moyens aient été mis en place par la Société, peut participer aux assemblées des actionnaires par visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent l'identification de l'actionnaire. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée pour le calcul du quorum.

Tout actionnaire peut également voter aux assemblées des actionnaires par correspondance sous réserve que le formulaire de vote dûment signé par l'actionnaire soit reçu par la Société dans le délai fixé dans l'avis de convocation et au plus tard la veille de la date de la tenue de l'assemblée des actionnaires concernée par le vote. Ce formulaire devra mentionner de manière non-équivoque le sens du vote de l'actionnaire ou son éventuelle abstention, sous réserve d'être déclaré nul. Les actionnaires ayant voté par correspondance seront comptabilisés dans le calcul du quorum de l'assemblée concernée.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire. Un tel mandataire ne sera pas nécessairement actionnaire de la Société, et peut être un administrateur de la Société.

Par dérogation aux dispositions de l'article 67 (4) de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi de 1915"), les convocations aux assemblées générales peuvent prévoir que le quorum et la majorité à l'assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée "date d'enregistrement"). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la date d'enregistrement.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions au cours d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Par dérogation à l'article 73 alinéa 2 de la loi de 1915, la Société n'est pas tenue d'adresser les comptes annuels, de même que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, le rapport de gestion et, le cas échéant, les observations du conseil d'administration aux actionnaires en nom en même temps que la convocation à l'assemblée générale annuelle. La convocation indique l'endroit et les modalités de mise à disposition de ces documents aux actionnaires et précise que chaque actionnaire peut demander que les comptes annuels, de même que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, le rapport de gestion et, le cas échéant, les observations du conseil d'administration lui soient envoyés. ",

2. Modification de l'Article 28 des Statuts, en supprimant la possibilité de soumettre toute modification affectant les droits des actionnaires d'un quelconque compartiment ou d'une quelconque classe par rapport à ceux d'un quelconque autre compartiment à des spécifiques exigences de quorum et de majorité dans ce compartiment ou dans cette classe.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire l'Article 28 des Statuts se lira comme suit :

" Art. 28. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise. ",

3. Divers.

Conformément aux dispositions l'article 10 des Statuts de la Sicav et aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer, et les résolutions seront



valablement prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés, puisque l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Les résolutions, pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire, donne droit à une voix. Les voix exprimées ne comprennent pas celles rattachées aux actionnaires pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

La majorité à l'assemblée générale est déterminée en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt-quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée "date d'enregistrement"). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la date d'enregistrement.

Pour être admis à l'assemblée générale des actionnaires, tout propriétaire d'actions de la Sicav doit apporter la preuve de son actionnariat, en informant par écrit (par lettre ou formulaire de procuration) au plus tard le cinquième jour qui précède la date de la tenue de l'assemblée des actionnaires concernée par le vote, le Conseil d'Administration, de son intention d'assister à ladite assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels il entend prendre part au vote.

La Société ne prévoit pas de mettre en place, pour participer à l'assemblées des actionnaires, une visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent l'identification de l'actionnaire.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire. Un tel mandataire ne sera pas nécessairement actionnaire de la Société, et peut être un administrateur de la Société. Tout actionnaire peut également voter aux assemblées des actionnaires par correspondance sous réserve que le formulaire de vote dûment signé par l'actionnaire soit reçu par la Société au plus tard la veille de la date de la tenue de l'assemblée des actionnaires concernée par le vote. Ce formulaire devra mentionner de manière non-équivoque le sens du vote de l'actionnaire ou son éventuelle abstention, sous réserve d'être déclaré nul. Les actionnaires ayant voté par correspondance seront comptabilisés dans le calcul du quorum de l'assemblée concernée.

Les formulaire de vote et procuration sont disponibles au siège social de la société. Si vous souhaitez voter, nous vous remercions de bien vouloir contacter CACEIS BL (Mlle Lisa Sold, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, fax (+352) 47 67 30 33, email : lisa.sold@caceis.com). Les instructions de vote devront être retournées pour le 6 Octobre 2015 au plus tard.

Si vous souhaitez participer physiquement à cette assemblée, merci d'en informer CACEIS BL 48h à l'avance.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015148053/755/86.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of L'Occitane International S.A. (the "Company") will be held at the registered office of the Company at 49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and by tele-conference at 38/F, Tower 2, Times Square, 1 Matheson Road, Causeway Bay, Hong Kong on Wednesday, *30 September 2015* at 10:00 a.m. CET/4:00 p.m. (Hong Kong time) for the purpose of considering the following agenda items:

Resolutions

- 1. To receive and adopt the statutory accounts and the audited consolidated financial statements of the Company for the year ended 31 March 2015 and to acknowledge the content of the reports of the board of directors and the auditor of the Company.
 - 2. To declare a final dividend of a total amount of € 42,792,587.- for the year ended 31 March 2015.
 - 3. To declare a special dividend of a total amount of € 49,998,212.- for the year ended 31 March 2015.
 - 4. To re-elect certain directors of the Company for a term of three years.
- 5. To authorise the directors of the Company to allot or issue, respectively transfer and sell securities of the Company, either by capital increase or not, until the earlier of the conclusion of the next annual general meeting of the Company, the expiration of the period within which the next annual general meeting of the Company is required to be held, and the variation or revocation of the authority given under this resolution.
- 6. To authorise the directors of the Company to repurchase securities of the Company, until the earlier of the conclusion of the next annual general meeting of the Company, the expiration of the period within which the next annual general meeting of the Company is required to be held, and the variation or revocation of the authority given under this resolution.



- 7. To renew the mandate granted to PricewaterhouseCoopers to act as approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for the financial year ending 31 March 2016.
- 8. To re-appoint PricewaterhouseCoopers as the external auditor of the Company to hold the office from the conclusion of the Annual General Meeting until the next annual general meeting of the Company.

Special Resolutions

- 9. To approve the remuneration to be granted to certain directors of the Company.
- 10. To grant discharge to the directors of the Company for the exercise of their mandate during the financial year ended 31 March 2015.
 - 11. To grant discharge to the statutory auditors PricewaterhouseCoopers for the exercise of their mandate during the financial year ended 31 March 2015.
 - 12. To approve the remuneration to be granted to PricewaterhouseCoopers as the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company.

By order of the Board of Directors

L'Occitane International S.A.

Mr. Reinold Geiger

Chairman

Luxembourg, 10 July 2015

Please note that this announcement is a summary of the notice of the annual general meeting. For more information, visit the website of the Company (http://img.loccitane.com/OCMS/Group/doc/pdf/EN/20150709 LOCCITANE AGM EN.pdf).

As at the date of this announcement, the executive directors of the Company are Mr. Reinold Geiger, Mr. André Hoffmann, Mr. Thomas Levilion, Mr. Domenico Trizio, Mr. Karl Guénard and Mr. Nicolas Veto; the non-executive director of the Company is Mr. Martial Lopez and the independent non-executive directors of the Company are Mr. Charles Mark Broadley, Mr. Pierre Milet, Mrs. Valérie Bernis and Mr. Jackson Chik Sum Ng.

Référence de publication: 2015136252/50.

Alfa 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.527.

Le bilan, compte pertes et profits et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015131389/12.

(150142136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Amata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 86.207.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 22 juillet 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015131396/18.

(150142211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.



Fidelity Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 76.939.

At the Extraordinary General Meeting ("EGM") in relation to Fidelity Funds II (the "Fund") held at the registered office

Notice is hereby given that the adjourned

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Fund in Luxembourg on 31 August 2015 at 12.00 noon CET, a quorum was not attained. Therefore:

of shareholders of the Fund will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on 7 *October 2015* at 12.00 noon CET (the "Reconvened Meeting") with the following agenda:

Agenda:

- **I.** In the context of the merger of the Merging Funds into the corresponding funds of Fidelity Funds (each a "Receiving Fund" and collectively the "Receiving Funds"), (the "Merger") under the conditions detailed in the Notice:
- to approve the allocation of the assets of Fidelity Funds II Australian Dollar Currency Fund into Fidelity Funds Australian Dollar Cash Fund and the cancellation of class A Shares in this Merging Fund in exchange for class A-ACC Shares in this Receiving Fund to become effective on 18 January 2016 or, as the case may be explained at the Reconvened Meeting, to give power to the Board of Directors of the Fund (the "Board") to determine any later date thereof;
- to approve the allocation of the assets of Fidelity Funds II Euro Currency Fund into Fidelity Funds Euro Cash Fund and the cancellation of class A Shares in this Merging Fund in exchange for class A-ACC Shares in this Receiving Fund to become effective on 18 January 2016 or, as the case may be explained at the Reconvened Meeting, to give power to the Board to determine any later date thereof;
- to approve the allocation of the assets of Fidelity Funds II Sterling Currency Fund into Fidelity Funds Sterling Cash Fund and the cancellation of class A Shares in this Merging Fund in exchange for class A-ACC Shares in this Receiving Fund to become effective on 18 January 2016 or, as the case may be explained at the Reconvened Meeting, to give power to the Board to determine any later date thereof;
- to approve the allocation of the assets of Fidelity Funds II US Dollar Currency Fund into Fidelity Funds US Dollar Cash Fund and the cancellation of class A Shares in this Merging Fund in exchange for class A-ACC Shares in this Receiving Fund to become effective on 18 January 2016 or, as the case may be explained at the Reconvened Meeting, to give power to the Board to determine any later date thereof,
- **II.** To approve the closure and cessation of the existence of the Fund on 18 January 2016 or, as the case may be explained at the Reconvened Meeting, to give power to the Board to determine any later date thereof (the "Effective Date"); and
 - **III.** Such other business as may properly come before the Reconvened Meeting.

The resolutions require a majority in favour of at least two-thirds of the votes cast. At the Reconvened Meeting, share-holders present in person or by proxy, whatever their number and the number of shares held by them, will constitute a quorum. Shareholders may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them. To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund by 12.00 noon CET on 5 October 2015 at the latest. Proxies received at the first meeting will be held and be valid for the Reconvened Meeting, unless explicitly revoked by the relevant shareholder.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute more than three percent (3%) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person to attend and vote. Such proxy need not to be a shareholder of the Fund.

Even if you intend to attend the Reconvened Meeting, shareholders should register their vote by proxy by returning the form of proxy to the address given below:

Fidelity Funds II 2a, rue Albert Borschette, BP 2174 L-1021 Luxembourg

4 September 2015

By Order of the Board of Directors

Definitions:

the Merging Fund(s) refers to Fidelity Funds II - Australian Dollar Currency Fund, Fidelity Funds II - Euro Currency Fund, Fidelity Funds II - Sterling Currency Fund and Fidelity Funds II - US Dollar Currency Fund, individually or collectively, as appropriate.

the Notice refers to the notice of EGM mailed to shareholders of the Fund on 12 August 2015

Référence de publication: 2015148589/755/52.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck